la cgt ÉDUC' ACTION

Dossier mutation 2022

éducation,

Académie de Paris

Je suis adhérent ☐ Je souhaite adhérer ☐ Je ne suis pas adhérent ☐

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE ☐
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE ☐

Discipline :…… **Code** :……

Corps : Agrégé ☐ Certifié ☐ PEPS ☐ PLP ☐ CPE ☐
Échelon au 31/08/2021 (promotion) ou au 01/09/2021 (reclassement) :
…….....
Classe : Normale ☐ Hors-classe ☐ Classe exceptionnelle ☐

Nom : ……. **Prénom** : ……
Nom de naissance : ……. **Date de naissance** : …….

Adresse : .....

Code postal : …… Commune : ……
Tel : ……. Portable : ……

Email : ……..

Situation administrative

Activité ☐ Congé formation ☐ Congé maternité ☐ Disponibilité ☐

Congé parental ☐ Autre ☐ Préciser : ……

Affectation définitive au titre de l'année 2021/2022 : en établissement ☐ ou TZR ☐

Nom et code de l'établissement (pour les TZR, établissement de rattachement administratif) :
…….

Affectation provisoire au titre de l'année 2021/2022 :

Stagiaire ☐ ATP en ZR ☐

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Résidence de l'enfant ☐ Réintégration ☐ Autre ☐

Avez-vous déposé un dossier médical au titre du handicap ? oui ☐ non ☐

Dossier à retourner à :

CGT Éduc'action Paris
SDEN Bureau 401- Bourse du travail-3, rue du Château d'eau, 75010 Paris Cedex

Pour contacter vos élus :

Tél : 01 44 84 51 18 Email : cgteduc75@gmail.com
Portable : 06 27 40 22 21

BARÈME DE MUTATION
MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE DE PARIS

1. Éléments liés à la carrière			Type de vœu	Votre calcul
1.1 Ancienneté de service au 31/08/21 (par promotion) au 01/09/2021 (reclassement)		7 points par échelon (mini 14 points) Hors classe : 56 points + 7 points par échelon de HC ; 63 points + 7 points par échelon pour les agrégés (98 pts si 2 ans dans le 4ème échelon, ou 105 si 3 ans) Classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (limités à 105 points)	TOUS	
1.2 Ancienneté de poste au 31/08/2022 des • Titulaires • Stagiaires lauréats de concours • Stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par la DGRH • Titulaires d'un poste définitif (hors ZR) dans l'académie de Paris au 31/08/2022		20 points par an + 50 points par tranche de 4 ans Pas d'ancienneté de poste 20 points forfaitaires pour année de stage 8 ans : 50 points 12 ans :100 points	TOUS	
2. Éléments liés à la situation individuelle/ Bonifications				
2.1 Fonctionnaires stagiaires	Stagiaires ou PSYEN stagiaires en 2021-2022, 2020-2021, 2019-2020	10 points si la bonification a été utilisée à l'inter ou si seulement intra	VŒU N°1	
	Ex-enseignants contractuels du 1er ou du 2nd degré, ex-CPE contractuels, ex-CO/PSYEN contractuels, ex-MAGE, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP, ex-contractuels CFA	3ème échelon : 50 points 4ème échelon : 75 points 5ème échelon : 100 points Seulement si la bonification a été prise en compte à l'inter	VŒU N°1	
	Ex-titulaires d'un corps autre que ceux cités ci-dessus	50 points Seulement si la bonification a été prise en compte à l'inter	VŒU N°1	
2.2 Réintégration Inconditionnelle : après disponibilité de droit, PACD, PALD, CLD	Titulaires affectés à titre définitif à Paris ou sur la ZR Paris	1000 points	ACA* ZRA	
2.3 Réintégration Inconditionnelle : après perte de poste consécutive à un congé parental	Titulaires affectés à titre définitif à Paris ou sur la ZR Paris	1000 points Attention : les vœux ETAB (précédent) et COM* (précédent) doivent obligatoirement être en rang 1 et 2 Si précédemment TZR, ZRA en rang 1 50 points en rang 1 résidence intramuros	ETAB COM* ACA* ZRA COM*	
2.4 Demande formulée au titre du Handicap (personnel et famille) : RQTH obligatoire (sauf situation récente)		Transmettre au médecin conseiller technique du recteur de l'académie de Paris, un dossier comportant les pièces justificatives au plus tard **le 31 mars 2022 (midi) :** 1200 points	VOEU préconisé par le DRH	

Parallèlement à ce dossier, adresser un courrier au DRH (sans pièces justificatives).	Personnels titulaires ou stagiaires ayant personnellement la RQTH : 60 points	COM*, GEO*, ACA*, ZRA	
3. Éléments liés aux conditions d'exercice			
3.1 Affectation dans un établissement REP+, REP+ et politique de la ville, Politique de la ville, Politique de la ville et REP	5 ans et plus : 160 points (ancienneté au 31 août 2022)	COM* GEO* ACA* ZRA	
REP	5 ans et plus : 80 points (ancienneté au 31 août 2022)	COM* GEO* ACA* ZRA	
3.2 Bonification d'entrée dans un établissement REP	13 points	ETB REP	
3.3 Stabilisation sur poste fixe des TZR (cette bonification ne concerne que les **intra-parisiens**)	À partir de 3 ans : 150 points	COM*	
	De 1 à 4 ans : 150 points	GEO*, ACA*	
	À partir de 5 ans : 200 points	GEO*, ACA*	
3.4 Stabilisation sur un établissement REP des TZR en AFA et stagiaire ou en remplacement minimum à mi-temps	200 points	ETB 2021/2022	
3.5 Mesure de carte scolaire antérieure à 2022 ou en 2022	2000 points (Il est possible d'intercaler d'autres vœux mais ils ne sont pas bonifiés, sauf voir point suivant)	Ancien ETB, COM* et ACA* (obligatoire),	
3.6 Mesure de carte scolaire avec bonification d'initiative académique pour les certifiés, les agrégés en collège, les profs d'EPS et les PLP	2000 points Les agents qui préfèrent bénéficier d'une priorité, non pas de type géographique, mais liée au type d'établissement, pourront, s'ils le souhaitent, formuler avant le vœu « tout poste dans l'arrondissement » le vœu « tout établissement de même type (que celui où le poste a été supprimé) dans l'académie ». Par contre, ce vœu sera examiné sans considération de proximité géographique. Dans l'hypothèse où ce vœu ne pourrait être satisfait, les règles générales de priorité pour mesure de carte scolaire s'appliqueraient. Attention : Si ce vœu est formulé, il devra impérativement être suivi du vœu "tout poste dans l'arrondissement" et « tout poste dans l'académie »		

4. Éléments liés aux vœux			
4. Vœu lycée pour agrégés (hors discipline qui ne s'enseigne qu'au lycée)	100 points	ETB	
	150 points	COM [1]	
	180 points	GEO [1]	
	200 points	ACA [1]	
5. Éléments liés à la situation familiale			
5.1 Enfants à charge de moins de 18 ans au 31 août 2022 (à saisir sur SIAM) **(La résidence de l'enfant doit être située à Paris)** Bonification uniquement sur le vœu 1	10,2 points pour le 1er enfant, puis 10 points par enfant dans la limite de 30,2 points. Cas particuliers : - Stagiaires ou néo-titulaires sur vœu 1 et qui bénéficient des 10 points stagiaire - PLP	COM* (résidence de l'enfant) COM* ou GEO*	

6. Bonification de gestion individuelle			
6.1 Personnels ayant achevé un stage de reconversion dans l'académie de Paris (1ère mutation dans la nouvelle discipline). Bonification non valable pour la liste d'aptitude ou après détachement.	60 points	TOUS	

6.2 Bonification de sortie pour enseignants en français langue seconde (FLS) pour 100% de leur ORS (depuis le 01/09/2012) TPD comme TZR en AFA. **Fournir attestation CASNAV**	5 ans et plus : 80 points	COM* GEO* ACA*	
6.3 Bonification de sortie pour les coordonnateurs de classe relais, les enseignants des établissements sanitaires et médico-sociaux, coordonnateurs d'Ulis et les enseignants en UPR. Être titulaire d'un poste à titre définitif, non cumulable avec la bonification éducation prioritaire	5 ans et plus : 100 points	COM* GEO* ACA*	
6.4 Bonification pour vœu préférentiel Comptabilisée à partir de 2019	20 points par an à compter de la 2ème expression consécutive du même 1er vœu (plafonné à 240 points)	VOEU 1: COM*	

Postes spécifiques académiques (SPEA)

La sélection des candidatures fait l'objet d'un traitement particulier : appel à candidature, entretien, avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement en fonction du SPEA. Les affectations se font indépendamment du barème.
Les postes en SEGPA, en EREA et en REP+ relèvent du mouvement spécifique.
Les candidatures seront examinées du 8 au 15 avril.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE DÉMATÉRIALISÉE

Obligatoirement :

1. **Mettre à jour son CV dans IProf**
2. **Saisir les vœux dans Iprof/Siam du 17 mars 2022 à 12 heures au 31 mars 2022 à 12 heures.**
3. **Saisir une lettre de motivation faisant apparaitre les compétences.**
4. **Télécharger le cas échéant, le dernier rapport d'inspection ou RDV et/ou les certifications nationales obtenues.**

TOUTE CANDIDATURE NE RESPECTANT PAS CETTE PROCÉDURE NE SERA PAS RECEVABLE.

ATTENTION : les participants obligatoires doivent formuler au moins un vœu non spécifique.
Les enseignants nommés à titre provisoire sur des SPEA en 2021/2022 devront obligatoirement suivre la procédure décrite ci-dessus pour y être nommés à titre définitif.

Nombre de vœux maximum : 20

Vœux	Code (ETB, COM …)	Barème	Libellé du vœu	Vœux	Code (ETB, COM …)	Barème	Libellé du vœu
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			